



## Bilan de situation (1 / 2)

1. Une phase de diagnostic  
2005 - 2007

3. Une phase d'élaboration et  
de signature par l'ensemble  
des partenaires d'une Charte  
d'Objectifs  
2008 - 2009

5. Une phase de mise en  
œuvre et de suivi  
2012-2017

2. Une phase de réflexion prospective  
et de définition des objectifs  
2007 - 2008

4. Une phase de rédaction et de  
validation d'un programme d'actions  
et d'un protocole de gestion de la  
ressource:  
2009 - 2011

## Bilan de situation (2/2)

- Été 2011: Consultation du comité de pilotage sur les documents définitifs
- Septembre-octobre 2011: Collecte des retours du Comité de pilotage
- Janvier 2012: Prise en compte et incorporation des remarques dans les documents définitifs
- Janvier-juin 2012: Validation des documents, passage en commission pour les principaux financeurs

## Les 4 documents du Contrat de Canal Isle

- **Mémoire:** Rappelle les étapes, les enjeux et objectifs de la démarche
- **Document Contractuel:** Document clé de la démarche
- **Programme d'opérations:** Reprend l'ensemble des actions du Contrat de Canal de l'Isle et détaille leur financement
- **Protocole de gestion:** définit la destination des économies d'eau générée par les investissements financés par l'Agence

## Le contenu du document contractuel

- Les grandes caractéristiques du Contrat de Canal
  - Durée: 6 ans, 2012-2017
  - Montant sous MO de l'ASCO du canal de l'Isle:  
5 071 800 € (le montant des actions sous autre MO détaillé plus loin)
  - Organe de gouvernance: Le Comité de Pilotage



## Le contenu du document contractuel

- Les programme d'actions:
  - 5 volets
  - Plusieurs maîtres d'ouvrage:
    - MO Canal de l'Isle: 5 071 800 €
    - MO Canal Mixte: 48 000 € (part Isle: 16 467 €)
    - MO PNR du Luberon: 26 500 €
    - MO CME/CPIE: 157 803 €
    - MO commune aux 5 canaux: 18 760€
  - Une part d'autofinancement pour les actions sous MO canal de l'Isle à 20%



## Le contenu du document contractuel

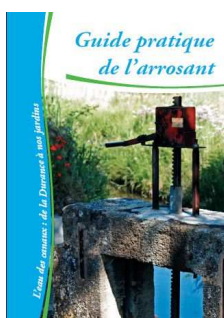
- Le protocole de gestion de la ressource
  - Document qui fixe les conditions de restitution aux milieux naturels, des eaux économisées grâce aux travaux financés par l'Agence de l'eau
  - Suivi et contrôle: la COEC'EAU
  - Volumes concernés:
    - 5 475 000 m3 économisés,
    - 2 739 000 m3 doivent revenir au milieu naturel local ou durancien
  - Période de prise en compte des économies: 2005-2017
  - Durée de mise à disposition: 25 ans

## Le contenu du document contractuel

- Les engagements des financeurs / programme d'actions
  - AE: financement sur la durée du Contrat,
  - CG84: financement sur la durée du Contrat
    - L'échéance 2014 n'est pas indiquée dans leurs engagements
  - CR PACA:
    - Engagement sur le financement 2012-2014, 2015-2017 sous réserve (clairement indiqué dans leurs engagements)
    - Engagement sous réserve de sollicitation de fonds européens FEADER pour 2013-2014 au moins

## Quelques réalisations 2011-2012

- Parution du guide pratique de l'arrosant: un petit guide co-rédigé par les canaux engagés dans la démarche de Contrat de Canal, pour mieux comprendre et connaître les canaux



## Quelques réalisations 2011-2012

- Poursuite du partenariat avec le CME-CPIE Pays de Vaucluse, pour la sensibilisation des scolaires à l'irrigation et au rôle du canal sur le territoire



## Quelques réalisations 2011-2012

- Partenariat avec le lycée agricole la Ricarde de l'Isle sur Sorgue



## Quelques réalisations 2011-2012

- On parle du canal de l'Isle:



Randonnée « patrimoine et canal » pour la Journée mondiale de l'eau, organisée par l'AEEA

Visite du Mixte et présentation du canal de l'Isle pour la journée AIGO 2012, dans le cadre du 6ème FME



## Quelques réalisations 2011-2012

- Lancement de l'étude de régulation:
  - La SCP réalise l'étude
  - Venue sur site en février pour un premier diagnostic de fonctionnement
  - Réalisation en parallèle de levés topographiques sur le canal maître
  - Poursuite de l'étude cet été (campagne de jaugeage, modélisation des écoulements et premier éléments de modernisation de la régulation)

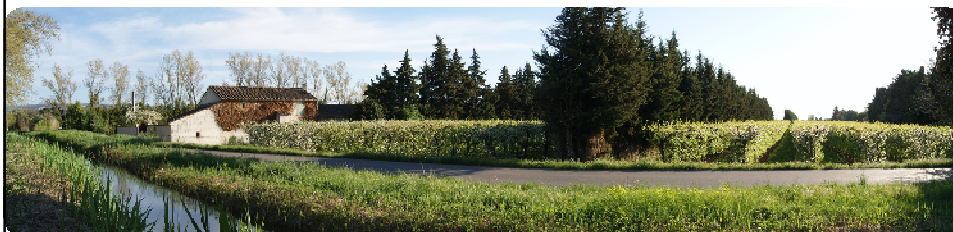


## Quelques réalisations 2011-2012

- Création d'un site internet pour le canal de l'Isle:



Merci pour votre attention



Une mise en eau difficile





## Une mise en eau difficile



## Composition du comité de pilotage

### **Représentants de la structure d'irrigation :**

ASCO du Canal de l'Isle (Président, Syndics, Directeur)

### **Représentants des communes et des groupements de communes arrosés par le canal**

Communes desservies par le Canal de l'Isle (de l'amont vers l'aval : Lagnes, Robion, l'Isle sur la Sorgue, le Thor, Chateauneuf de Gadagne, Caumont sur Durance)

CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse

Syndicat Mixte du SCOT de Cavailon - Coustellet- L'Isle sur la Sorgue

### **Représentants de structures gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques :**

Syndicat mixte du Bassin des Sorgues

Parc Naturel Régional du Luberon

SMAVD

Fédération de Vaucluse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

SCP

## Composition du comité de pilotage

### **Représentant de la production hydroélectrique et gestionnaire des ouvrages hydrauliques en Durance :**

EDF

### **Représentants des acteurs économiques et organisations socio-professionnelles concernées :**

Syndicat Mixte des canaux de Cabedan-neuf, l'Isle et Carpentras (Président, Directeur)

ASCO du Grand Mourgon et ASCO du Petit Mourgon

Association des irrigants de Vaucluse

Syndicat Intercommunal des eaux Durance –Ventoux

FDSEA

Chambre d'Agriculture de Vaucluse

CCI de Vaucluse

## Composition du comité de pilotage

### **Représentants d'associations intéressées :**

CEN PACA

FNE 84

CME/CPIE 84

AAPPMA

### **Représentants des partenaires techniques et financiers :**

Agence de l'eau RM&C

Conseil Général de Vaucluse

Conseil Régional PACA

DDT de Vaucluse

ONEMA

DRAAF PACA

DREAL PACA

ARS



## Détail du programme d'actions AXE I (MO Canal de l'Isle)

	AE	CG 84	CR	Etat	Europe	MO	Total
<b>2 011</b>	pm						
<b>2 012</b>	<b>447 134 €</b>	<b>84 000 €</b>	<b>88 940 €</b>	<b>0 €</b>	<b>95 340 €</b>	<b>178 853 €</b>	<b>894 267 €</b>
Volet I	420 000 €	84 000 €	84 000 €	0 €	84 000 €	168 000 €	840 000 €
Volet II	8 234 €	0 €	4 940 €	0 €	0 €	3 293 €	16 467 €
Volet V	18 900 €				11 340 €	7 560 €	37 800 €
<b>2 013</b>	<b>498 500 €</b>	<b>88 000 €</b>	<b>88 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>123 100 €</b>	<b>199 400 €</b>	<b>997 000 €</b>
Volet I	440 000 €	88 000 €	88 000 €	0 €	88 000 €	176 000 €	880 000 €
Volet V	58 500 €				35 100 €	23 400 €	117 000 €
<b>2 014</b>	<b>330 430 €</b>	<b>91 500 €</b>	<b>87 508 €</b>	<b>0 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>143 922 €</b>	<b>713 360 €</b>
Volet I	326 250 €	91 500 €	85 000 €	0 €	60 000 €	142 250 €	705 000 €
Volet V	4 180 €		2 508 €	0 €		1 672 €	8 360 €
<b>2 015</b>	<b>340 000 €</b>	<b>88 000 €</b>	<b>88 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>28 000 €</b>	<b>136 000 €</b>	<b>680 000 €</b>
Volet I	340 000 €	88 000 €	88 000 €	0 €	28 000 €	136 000 €	680 000 €
<b>2 016</b>	<b>489 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>113 400 €</b>	<b>195 600 €</b>	<b>978 000 €</b>
Volet I	450 000 €	90 000 €	90 000 €	0 €	90 000 €	180 000 €	900 000 €
Volet V	39 000 €				23 400 €	15 600 €	78 000 €
<b>2 017</b>	<b>422 200 €</b>	<b>83 000 €</b>	<b>87 320 €</b>	<b>0 €</b>	<b>83 000 €</b>	<b>168 880 €</b>	<b>844 400 €</b>
Volet I	415 000 €	83 000 €	83 000 €	0 €	83 000 €	166 000 €	830 000 €
Volet V	7 200 €		4 320 €	0 €		2 880 €	14 400 €
<b>Total</b>	<b>2 527 264 €</b>	<b>524 500 €</b>	<b>529 768 €</b>	<b>0 €</b>	<b>502 840 €</b>	<b>1 022 655 €</b>	<b>5 107 027 €</b>
<b>Taux moyen d'intervention*</b>	49,5%	10,3%	10,4%	0,0%	9,8%	20,0%	100,0%

## Le contenu du document contractuel

- Les engagements de chacun:
  - Point sur les engagements du Syndicat:
    - **Pour sa mission de portage et d'animation de la démarche Contrat de Canal :**
      - Assurer le suivi, la coordination et l'animation du Contrat de Canal,
      - Centraliser et mettre à disposition de façon homogène et régulière toute information utile au bon fonctionnement du Contrat,
      - Assurer le secrétariat technique et administratif du comité de pilotage, des commissions de travail thématiques.
      - Assurer l'animation des comités techniques à tour de rôle avec les autres associations syndicales mettant en œuvre un contrat de canal.

## Le contenu du document contractuel

### □ Suite...

#### ■ **Pour l'ensemble de ses autres missions, en adéquations avec les objectifs stratégiques du Contrat de Canal, à :**

- Assurer la pérennité financière de l'ASCO
- Assurer une desserte en eau satisfaisant les usages associés.
- Gérer l'Ouvrage
- Trouver collectivement des solutions afin de conserver le réseau en bon état
- Présenter et justifier les projets de modernisation et d'extension sur la base d'une grille de critères
- Présenter les projets de diversification économique de l'eau et des services rendus par le Canal au comité de pilotage.
- œuvrer pour une qualité de l'eau compatible avec les usages

## Le contenu du document contractuel

### □ Suite...

- Respecter les accords pris dans le cadre du protocole de gestion concernant les restitutions d'eau du canal aux milieux aquatiques
- Assurer la prise en compte et l'intégration des conséquences environnementales des projets concernant les ouvrages hydrauliques
- Répondre aux sollicitations de mise en place d'un double réseau en zones urbaines et périurbaines afin d'économiser de l'eau potable dans la mesure des capacités financières du Canal.
- confirmer et développer la communication à l'égard des adhérents et des partenaires
- Adapter la composition et le fonctionnement des instances d'orientation et de gestion à la diversité des adhérents du canal
- Organiser ad minima une assemblée générale biannuelle.